

Crédit CFC Foncier du Cameroun

DECISION N°3500/2023/DG/DAG/SDPA/SMA DU 30 DEC 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°13/AONR/CFC/CIPM/2023 DU 01 DECEMBRE 2023 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE TECHNIQUE DEVANT ASSURER LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FAÇADES ET DE RENOVATION INTERIEURE DE L'IMMEUBLE SIEGE DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

LE DIRECTEUR GENERAL DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu** la Loi 2017/011 du 12/07/2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu** le Décret n°77/140 du 13 mai 1977 portant création et organisation du CFC, modifié et complété par le Décret n° 81/236 du 17 juin 1981 ;
- Vu** le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2012/084 du 09 mars 2012 portant nomination de Monsieur **MISSI Jean-Paul M à N** au poste de Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun ;
- Vu** le Décret n° 2012/085 du 09 mars 2012 portant nomination de Monsieur **TJONOOG Jean-Calvin** au poste de Directeur Général Adjoint du Crédit Foncier du Cameroun ;
- Vu** le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu** l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint N°13/AONR/CFC/CIPM/2023 du 01 Décembre 2023 relatif au recrutement d'un Bureau D'étude Technique devant assurer la maitrise d'œuvre des travaux de ravalement des façades et de rénovation intérieure de l'immeuble siège du Crédit Foncier Du Cameroun.

D E C I D E

Article 1^{er}: Le marché consécutif à l'Appel d'Offres National Restreint N°13/AONR/CFC/CIPM/2023 du 01 Décembre 2023 relatif au recrutement d'un Bureau D'étude Technique devant assurer la maitrise d'œuvre des travaux de ravalement des façades et de rénovation intérieure de l'immeuble siège du Crédit Foncier Du Cameroun est attribué à l'entreprise ci-après :

N°	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	LE COMPETING BP : 7 214 Yaoundé Tél : 222 215 988 / 699 501 177	Cent quarante-neuf millions trois cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-un (149 326 281)	dix-neuf (19) mois

Article 2: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP
- CA CFC
- ARMP (JDM)
- Président CIPM
- Chrono
- Affichage
- Intéressés.

